

Dans le cadre de la crise actuelle concernant la pandémie du coronavirus et dans un souci de bienveillance et de bonne information pour tous, vous trouverez dans cette Walh'news les informations relatives aux différentes aides qui s'offrent à vous, ainsi qu'un rappel des règles essentielles à respecter.

Concernant les personnes isolées, fragilisées ou en difficulté :

Un numéro de contact unique : 010/65.89.33

Les services communaux :

- Les permanences des services communaux sont suspendues. Nous vous demandons de privilégier les contacts téléphoniques ou par mails : info@walhain.be. Cependant, uniquement pour les démarches urgentes, vous pouvez vous rendre à la maison communale en prenant rendez-vous préalablement par téléphone au 010/65.56.56 (en matinée) ou au 0478/56.35.36 (pour les urgences impérieuses).
- Le CPAS reste à la disposition de la population et continue à assumer sa mission prioritaire c'est-à-dire de permettre à toutes et tous de vivre dans la dignité. Les permanences sont assurées par téléphone (010/65.89.33) ou par mail à l'adresse suivante : servicesocial@cpaswalhain.be
- Le bureau de la police de Walhain est fermé. Veuillez-vous adresser à celui de Chastre, en prenant rendez-vous préalablement par téléphone (010/65.84.75).
- A partir du 1er avril, veuillez sortir vos poubelles à puce et vos sacs verts compostables le mercredi avant 6h du matin. Les sacs blancs ne seront dorénavant plus ramassés. En outre, la collecte des papiers/cartons est actuellement suspendue.
- Le parc à conteneurs est fermé.

Les règles essentielles à respecter :

- Restez à la maison autant que possible et ne sortez que pour les seuls déplacements essentiels : magasin alimentaire, pharmacie, ...
- Les consignes d'hygiène personnelle ainsi que les mesures de distanciation sociale sont indispensables. Leur strict respect par tous, des plus jeunes aux plus âgés, est une nécessité pour contrer le virus !
- En cas de fièvre ou d'insuffisance respiratoire, nous vous conseillons de prendre contact, par téléphone, avec votre médecin traitant qui est le mieux placé pour vous indiquer ce qu'il y a lieu de faire.

ATTENTION : Ne vous fiez pas à toutes les informations qui circulent.

Certaines sont inexactes. En cas de doute, renseignez-vous auprès du

SPF Santé Publique (n° vert 0800 14 689) ou rendez-vous sur la FAQ suivante :

<https://www.info-coronavirus.be/fr/faqs/>

Afin d'être toujours informés, abonnez-vous à notre newsletter via www.walhain.be

Si vous rencontrez des difficultés pour vous y abonner, envoyer un mail d'inscription à communication@walhain.be

Rappel des règles en matière de confinement :

Nous constatons malheureusement que certaines personnes n'ont pas encore bien compris les règles de confinement en vigueur. Le principe de base : nous sommes tenus de rester chez nous afin d'éviter un maximum de contact en dehors de notre famille proche. L'activité physique en plein air est cependant autorisée moyennant le respect des règles suivantes :

- Interdiction de prendre sa voiture ou son vélo pour se rendre dans un parc ou dans un bois ou dans un autre lieu pour aller se balader ou jogger ;
- Sortie uniquement dans votre environnement proche et pour une durée limitée ;
- Sortie autorisée uniquement avec les membres de la famille qui vivent sous le même toit ; il n'est donc pas question de se promener à plusieurs familles ou de laisser jouer ses enfants avec les enfants des voisins.

Pour rappel, l'accès aux aires de jeux et aux terrains multisports est interdit au public. Les promenades à cheval, en dehors des manèges, sont également interdites. Des règles spécifiques ont par ailleurs été communiquées aux manèges équestres.

Merci de bien respecter ces règles. En cas de non-respect de celles-ci, des sanctions sont prévues. La police circule dans nos villages. Merci à elle.

Appel aux initiatives citoyennes solidaires :

Vous voulez mettre en place une plate-forme d'aide, vous avez du temps à mettre au service des besoins locaux, envoyez-nous votre projet, votre idée à initiatives@walhain.be ou en appelant le 0479/21.92.57. Nous vous recontacterons afin de discuter avec vous de votre projet, de vos besoins et d'examiner en quoi la commune pourra vous aider dans votre entreprise ainsi que d'appréhender les conditions et risques liés à la démarche.

En cas de validation du projet, nous le ferons connaître via nos propres médias ainsi que via la plateforme mise en place par la province du Brabant Wallon : www.impactdays.be/bwsolidaire.

Soutien à nos commerces et producteurs locaux :

Nos commerces et producteurs locaux doivent s'adapter pour faire face à cette crise. Certains ont malheureusement dû stopper leur activité ou fortement la diminuer. D'autres, par contre, ont adapté leur fonctionnement afin de pouvoir continuer à vous rendre service. Nous vous invitons donc, dans vos choix, à privilégier, dans la mesure du possible, nos commerces et producteurs locaux.

Vous trouverez un listing des producteurs et commerces concernés sur notre site internet : www.walhain.be

Prenez bien soin de vous. Nous sommes à vos côtés !

#Restezchezvous
#Ensemblecontrelecorona

